

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

N° 2025/36

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	11
Pouvoirs	5
Membres absents	2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Josette VAYSSE

Procurations : Vincent NICOULEAU à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Annette CLUZEL ; Aude JALADE à Jacky LACAN ; Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS.

Absents excusés : Angélique MASSOL ; Martine ALBUCHER.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Geneviève ABRANTES.

OBJET DE LA DELIBERATION : CESSIION D'UN TRACTOPELLE JCB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22,
Vu la délibération n° 2020/14 du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, et notamment son alinéa 8 lui permettant de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4600 €,
Considérant que la cession du véhicule excède la valeur de 4 600 €,
Considérant l'obligation de délibérer pour un montant supérieur,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le tractopelle JCB pour un montant de 7 000 € à monsieur JUCAN Nicolaï domicilié à Le Camp Grand 12170 LEDERGUES.

Le Conseil Municipal,

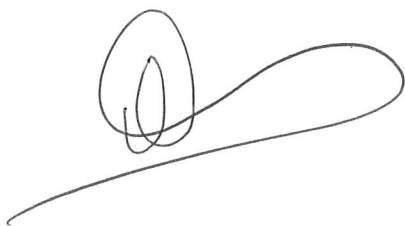
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE : A l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à vendre en l'état le tractopelle JCB de la commune pour un prix de cession de 7000 € à monsieur JUCAN Nicolaï domicilié à Le Camp Grand 12170 LEDERGUES.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Geneviève ABRANTES



Le Maire,
Michel CAUSSE

